AR Prefecture

016-211600614-20231127-D2023_8_4-DE Requ le 29/11/2023

MAIRIE DE BRIE - 16590

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 27 Présents : 23 Procuration : 2

Votants: 25

OBJET: D2023_8_4

Fonds de concours du GrandAngoulême pour les équipements sportifs L'an deux mil vingt trois

Le: 27 novembre

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence

de M. Michel BUISSON, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 21 novembre 2023

<u>Présents</u>: BOUCHERIT D; BOURGADE L; BRIANCON JP; BUISSON M; CHASLARD B; CHAUSSAT C; CORNELIUS M; FORESTIER-BRUN F; GAUDILLIERE M; GERACI F; GUERIN S; HELION P; IMARD C; JOUANNET J; MASSON G; MOREAU D; MOUMANEIX P; NARDOU JP; ROUHIER D; THOS F; URBAJTEL P; VIEUILLE R; VRIET L

Ont donné procuration : LACOURARIE S à CHAUSSAT Christian ; MOINARD BOUTENEGRE M

à Patricia URBAJTEL

<u>Absentes</u>: BERTHELON S.; DULAIS N <u>Secrétaire de séance</u>: Fabien GERACI

GrandAngoulême a sollicité les communes de l'agglomération afin de connaître leurs projets ou besoins en matière de rénovation, mise aux normes et réhabilitation des équipements sportifs.

La commune de Brie souhaite pouvoir changer les filets pare ballons situés derrières les deux buts du terrain officiel de football et donc solliciter le fonds de concours destiné aux équipements sportifs communaux.

Plan de financement du projet :

Dépenses

Nature des dépenses	нт	TVA 20 %	TTC
Remplacement des filets pare ballons	4 302,40 €	860,48 €	5 162,88 €

Recettes

Moyens financiers	Taux	Montant
GrandAngoulême		
Fonds de concours destiné aux équipements sportifs communaux	50 %	2 151,20 €
Reste à charge de la commune	50 %	2 151,20 €

AR Prefecture

016-211600614-20231127-D2023_8_4-DE Reçu le 29/11/2023

Le Conseil Municipal, à l'ur animité des membres votants, donne un avis favorable au plan de financement et à la sollicitation du Fonds de concours du GrandAngoulême pour les équipements sportifs.

Certifié exécutoire Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Reçu en Préfecture

Au registre sont les signatures.

Affiché le 28 novembre 2023

Le: Pour copie conforme:

Publié ou Notifié En Mairie, le 28 novembre 2023

Le : Le Maire,

Michel BUISSON